

**Compte rendu fait par Brigitte BEUNEU, complété par Michel COUSY et M-B. ALBERT, concernant la réunion au Ministère de la Recherche sur la précarité du 11 juillet 2006**

Présents :

François Goulard, Ministre délégué	Marie-B. Albert Sud-Recherche-EPST
Thierry Damerval, Directeur de cabinet	Claude-Marie Bachelet SGEN-INSERM
Gilles Bloch, Directeur Recherche et Innovation	Brigitte Beuneu CFDT-CEA
Jean-Marc Monteil, Directeur Enseignement supérieur	Michel Cousy SNTRS-CGT
Anne-Valérie Cornuault-Goulard Chef de cabinet	Jacques Drouet UNSA
Jean-Philippe d'Issernio	Michel Fortuné SNESup
	Marie Ganozzi SNASUB-FSU
	Denis Jouan, SNCS-FSU
	Annick Kieffer SNTRS-CGT

Michel Cousy lit d'abord la déclaration, Marie-B. Albert ajoute qu'on souhaite que cette réunion ne soit qu'un début, et qu'on demande **un relevé de conclusions**. J.-P. D'Issernio est désigné volontaire pour faire un cr qui nous sera soumis.

F.Goulard commence par répondre à certains points de la déclaration, avec des déclarations générales, sur les inconvénients de la précarité, auxquels « tout le monde souscrit », et une contestation des 20% de précaires annoncés, en disant que c'est très loin de ses chiffres. Selon la DGRI, il y aurait pour les EPST (hors doctorants) ; 7 % de précaires pour les chercheurs ; 10 % pour les ITA ; Pour les EPIC ; il y aurait 12 % toutes catégories confondues, il n'a cité aucun chiffre pour les universités. Puis annonce qu'il n'y a pas développement de la précarité, que nous sommes en progression en nombre d'emplois stables (statutaires), car « les 3000 postes créés en 2006 sont des emplois stables » (Marie-B. lui fait remarquer, et Gilles Bloch lui confirme, qu'en 2006 il y a eu sur le nombre 200 postes d'accueil et 100 post-docs). F.Goulard signale que nous sommes un secteur prioritaire et qu'il y aura des créations nettes d'emplois avec un fort recrutement de jeunes (sans préciser l'âge du "jeune"). Pour les emplois 2007, on est en phase de discussion, « le chiffre définitif n'est pas fixé. Il y a tout lieu de penser qu'on pourra dépasser 1500. Il y aura de très forts recrutements en 2007, supérieurs à 10000, comparables à 2006 et supérieurs à 2005 » (*NDLR : d'après l'article des Echos, 8900 départs en retraite + 1500 postes créés = 10400, donc même avec 1500 créations on passe les 10000, ce n'est pas un scoop !*). F.Goulard et J-M. Monteil indiquent que, notamment dans le sup, ils veilleront à ce que les emplois créés soient prioritairement utilisés pour résorber la précarité (mais ce serait donc sur le contingent des 1500 créations annoncées). A suivre...

Sur le cas des contractuels, notamment les recalés de la loi Sapin, FG assure que les contractuels occupant des postes permanents « ont vocation à être titularisés ». La situation particulière des DOM/TOM sera examinée.

Dans l'enseignement supérieur, JM.Monteil assure que si on exclut les professeurs vacataires, qui ne sont pas sur des « vrais emplois » et/ou ont un poste ailleurs, « la précarité est très faible », sachant qu'il en exclut aussi les ATER (comme les post-docs) pour les 56% d'entre eux qui sont doctorants ! *Il faudrait sans doute revenir là-dessus, car s'ils sont en partie en formation en tant que doctorants, ils sont enseignants dans ce travail d'ATER, et donc bien précaires...*

Pour les autres, la précarité recouvrant des situations très diverses, F.Goulard propose de discuter catégorie par catégorie (post-docs, stagiaires, doctorants).

Pour les doctorants, pas question d'obliger à ce que les doctorants soient payés (« ça diviserait le nombre de doctorants par deux »), sous le prétexte des salariés préparant une thèse, en sciences humaines par exemple. Mais pour les libéralités, il y a la volonté affichée (au moins) d'éradiquer le

système, par des accords avec les associations, où l'Etat prend en charge les cotisations. Mais ils reconnaissent que les libéralités n'ont pas totalement disparu, et annoncent des problèmes de recensement. Et F.Goulard a réitéré l'annonce de l'allocation à 1.5 fois le SMIC au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Sur la question de l'effet de l'ANR sur la précarisation, des chercheurs et des thématiques, pour F. Goulard, l'ANR empêcherait des projets de longue durée « si elle tenait une place centrale, mais nous avons visé l'équilibre entre des financements stables des organismes et l'ANR ». Il met en avant le fait qu'il y aura globalement 1 milliard d'euros de plus prévu pour le budget 2007, qui se rajoute aux 2 milliards obtenus en 2005 et 2006. Qu'il n'y a pas de déséquilibre avec les organismes ; 1 milliard pour 11 milliards pour les organismes de recherche (*incluant sans doute le privé*). Les crédits ANR viennent en supplément. Mais il faut aussi « émulation et stimulation. ». Mais Marie-B. souligne qu'avec l'effet de levier, avec seulement 20% des budgets on arrive à piloter la recherche d'un labo, tout le monde étant mis sur les projets qui rapportent.

C'est sur la question des post-docs que la situation est la plus complexe. Le ministère cherche à accueillir plus de post-docs (ANR, contrats européens). Pour F. Goulard, les postes de post-docs sont des postes en plus des recrutements statutaires. Et considère que l'ANR a vocation à permettre des post-docs dans l'attente d'un poste par concours, et que « ce serait une déviation grave si cela aboutissait à retarder l'âge du recrutement ». L'incohérence entre les 2 lui est soulignée, un groupe de travail s'impose. D.Juan pose la question de la limite d'âge qui a sauté, cela va pousser à des embauches de plus en plus tardives, car le dossier sera plus fourni. Et demande une limite à 6 ans après le début de la thèse par exemple. MBA s'oppose aux post-docs, en tant que statut de chercheur précaire, ce que F.Goulard reconnaît qu'il est, car « personne ne peut dire que c'est un étudiant ». D'après lui, le problème qui se pose pour eux est celui de la durée des CDD dans le privé (18 mois), qui serait trop court et qu'il faudrait envisager de porter à 3 ans ! Ce qui prouve qu'ils envisagent un délai nettement plus long entre la thèse et l'embauche ... Et donne à penser qu'ils envisagent de faire sauter ce verrou du privé, qui ne protège pas que la recherche, avec l'objectif de faire modifier le Code du travail ? C'est donc menace sérieuse qui nous a été annoncée là...

La question de l'évaluation est abordée aussi, suite à une question de DJ sur l'AERES. Pour F. Goulard, il y a une évaluation par les pairs, mais le ministère a besoin aussi d'un outil général pour comparer des labos d'organismes différents (par exemple biologie, répartie sur de nombreux organismes), de façon à avoir une vision homogène.

La demande est faite de décisions pour la suite, et **F. Goulard annonce la création d'un observatoire de l'emploi scientifique au sein de la Direction de la Recherche et de l'Innovation (Gilles Bloch)**. Il y a déjà aujourd'hui des enquêtes régulières, mais il existe une frange de personnels payés par des associations (libéralités ou non), certains instituts qui pratiquent beaucoup les CDD, sans problème d'emploi ensuite (INRIA). Pour F. Goulard : « ces emplois sont des tremplins, nous sommes prêts à en discuter ». Cet observatoire aura vocation à collecter des informations y compris dans l'enseignement supérieur. Il y aura un 1<sup>er</sup> bilan consolidé à l'automne, il faudra des procédures d'actualisation, et « on aura une mécanique en 2007 ». **F. Goulard propose aux OS un échange en octobre sur les méthodes et périmètres.**

Sur une question d'A. Kieffer, F.Goulard refuse d'inclure la question de la sous-traitance dans les discussions, considérant qu'elle relève de la politique des organismes...alors que les personnels en catégorie C sont frappés de plein fouet par la précarité et les externalisations des services.

Pour les stagiaires, F.Goulard annonce que les mesures prises pour le privé, même si les décrets qui vont paraître ne concernent pas explicitement la Fonction Publique, devront être appliquées dans les

labos de droit public, reconnaissant que l'Etat est souvent plus coupable que le privé !  
Pour la formation en alternance et l'apprentissage, F. Goulard signale que c'est possible dans le public et est d'accord pour que ces formations soient augmentées.

### **Conclusions :**

L'approche de l'élection présidentielle, les très fortes mobilisations des salariés contre leur politique (CPE-CNE, ...) les oblige à tempérer en ouvrant le dialogue avec les syndicats, dans une démarche électoraliste.

La réunion proposée en octobre peut être considérée comme une ouverture pour discuter de la résorption de la précarité, mais pratiquement le budget 2007 est déjà ficelé avec seulement 1500 créations d'emplois inférieures à la promesse de Chirac (3000) et aux 5000 créations par an demandées par les syndicats. Quel moyen il compte donner pour engager une véritable résorption de la précarité et répondre aux besoins énormes de la recherche publique principalement. Et par ailleurs il y a cette annonce d'allonger la durée des CDD de post-docs à 3 ou 5 ans, qui va complètement à l'encontre de nos revendications sur un recrutement des jeunes chercheurs « au plus près de la thèse » et qui est une véritable provocation.

Notre campagne revendicative contre la précarité prend tout son sens dans cette situation. Il nous faut se saisir des élections futures et s'appuyer sur les luttes contre la précarité (CPE-CNE,...) pour justement mobiliser les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur et contraindre le gouvernement avant le vote à l'Assemblée nationale pour obtenir les moyens nécessaires pour la titularisation des précaires dans les EPST et les universités et la création d'emplois CDI pour les EPIC.

<p><b>Nous proposons une réunion intersyndicale le Mercredi 6 septembre 2006 à 10 H au siège du SNESUP-FSU.</b></p>
---